

Décision N° 001 Y/FEV/25/1999
relative à la création d'un mécanisme de promotion, de maintien et
de consolidation de la Paix et de la Sécurité en Afrique Centrale;

La Conférence au Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement
des pays d'Afrique Centrale,

Préoccupée par la multiplication et l'intensification des conflits dans la Sous-Région ;

Réaffirmant son attachement à la Paix et à la Sécurité, gage de stabilité et de prospérité ;

Rappelant le Pacte de Non-Agression signé à Yaoundé le 8 juillet 1996 ;

Ayant à l'esprit la nécessité pour tous les Etats de la Sous-Région d'Afrique Centrale de signer et de ratifier ce pacte de Non-Agression pour créer les conditions de la confiance et de la coexistence pacifique ;

Ayant également à l'esprit toutes les décisions et tous les engagements pris dans le cadre du Comité Consultatif Permanent des Nations Unies sur les Questions de Sécurité en Afrique Centrale ;

Réaffirmant leur attachement au principe de règlement pacifique des différends consacré par les Chartes des Nations Unies et de l'Organisation de l'Unité Africaine ;

Soucieuse de renforcer davantage les liens fraternels de coopération entre les Etats de l'Afrique Centrale face aux situations de crise et aux risques d'instabilité,

11

DÉCIDE

Article 1er

Il est créé un Mécanisme de promotion, de Maintien et de Consolidation de la Paix et de la Sécurité en Afrique Centrale dénommé "**Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale**" (COPAX).

Article 2

Le COPAX a pour but la Prévention, la Gestion et le Règlement des Conflits en Afrique Centrale, ainsi que les autres actions de promotion, de maintien et de consolidation de la paix et de la sécurité dans la Sous-Région.

Article 3

Les Ministres des Affaires Etrangères/Relations Extérieures, de la Défense/Forces Armées se réuniront à Yaoundé dans les plus brefs délais afin d'élaborer et de proposer aux Chefs d'Etat et de Gouvernement d'Afrique Centrale lors du Sommet de la CEEAC prévu en Guinée Equatoriale au mois d'avril 1999, les projets de textes organiques du Mécanisme visé à l'article 1. Cette réunion ministérielle sera convoquée par le Cameroun.

Fait à Yaoundé, le 25 février 1999

CONFERENCE AU SOMMET DES CHEFS D'ETAT ET DE GOUVERNEMENT

Par les Chefs d'Etat et de Gouvernement ou leurs Représentants ci-après :

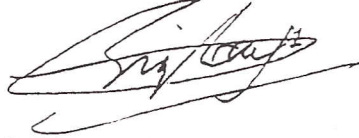
Pour la République d'Angola

Pour la République de Burundi



S.E.M. Pierre BUYOYA
Président de la République

Pour la République du Cameroun



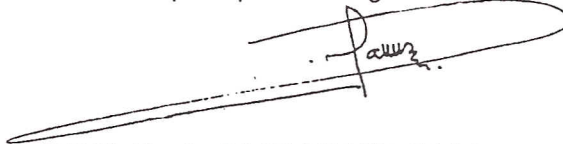
S.E.M. Paul BIYA
Président de la République

Pour la République Centrafricaine



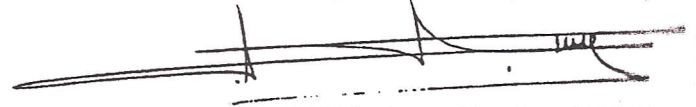
S.E.M. Ange-Félix PATASSE
Président de la République

Pour la République du Congo



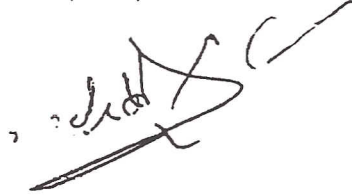
S.E.M. Denis SASSOU NGUESSO
Président de la République

Pour la République Démocratique du Congo



S.E.M. Jean-Charles OKOTO
Ministre des Affaires Etrangères

Pour la République Gabonaise



S.E.M. Didjob DIVUNGI DI NDINGE
Vice-Président de la République

Pour la République de Guinée Equatoriale



S.E.M. Angel-Séraphin Seriche DOUGAN
Premier Ministre